DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SEINE OUEST

COMMUNE DE CHAVILLE

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaville

Secteurs situés à 500 mètres autour d'une gare, d'une station de transport public guidé ou d'un transport collectif en site propre

Echelle : 1 / 2000

Modification n°3 approuvée le 18 décembre 2019
Modification n°2 approuvée le 15 février 2018
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2015
PLU approuvé le 5 avril 2012
PLU arrêté le 4 juillet 2011
Mis en révision le 27 mars 2009
POS approuvé le 26 novembre 1998

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

Le Président

Secteur situé à 500 mètres autour d'une gare, d'une station de transport public guidé ou d'un transport collectif en site propre*

Point de desserte

** Les secteurs sont délimités à partir des cercles de 500 mètres de rayon ayant pour centre le point de desserte (station ou gare) sauf en cas de coupure urbaine (ex : la Seine) où l'on prend en compte le parcours accessible à 500 mètres à pied à partir du point de desserte (cf. PDUIF)*

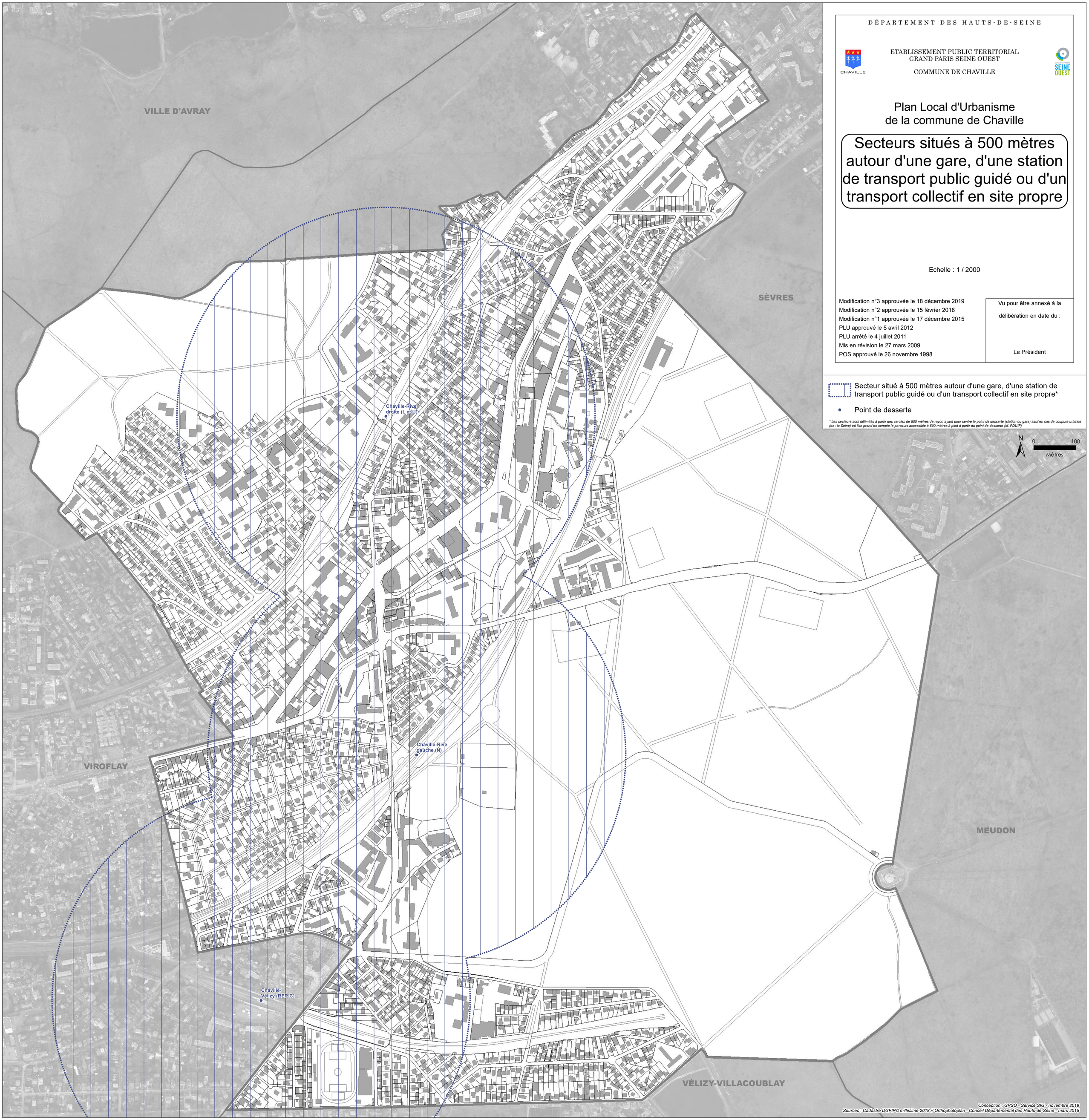

Conception : GPSO - Service SIG - novembre 2019
Sources : Cadastre DGFIP© millésime 2018 // Orthophotoplan - Conseil Départemental des Hauts-de-Seine - mars 2015